

FORUM FRANCOPHONE DE L'INNOVATION

23-25 SEPTEMBRE 2014 AU PALAIS DES CONGRES DE NAMUR

**THEME: CADRE JURIDIQUE, SYSTÈMES NATIONAUX ET
LOCAUX D'INNOVATION ; FINANCEMENT, RELATION AVEC
LE MARCHÉ ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES : CAS DU
CAMEROUN**

Par

Laurice Serge ETEKI ELOUNDOU

Expert en Gestion de la Politique Economique

Chargé d'Etudes Assistant au Ministère de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation Cameroun

PLAN DE L'EXPOSÉ

Introduction

1- I- CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

2- II- LE SYSTEME D'INNOVATION CAMEROUNAIS

3- III- LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

4- IV- RELATION AVEC LE MARCHE ET LES ACTEURS POLITIQUES

Conclusion

INTRODUCTION

- ✘ L'innovation est une activité qui se pratique au Cameroun depuis plusieurs décennies par les chercheurs institutionnels, privés et même des entreprises, mais ce n'est que depuis 2004, suite au décret présidentiel portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, qu'elle est devenue une préoccupation gouvernementale. L'année d'après c'est-à-dire 2005, le décret N° 2005/090 du 29 mars 2005 réorganisant ce Ministère, crée la Division de la Promotion et de l'Appui à l'Innovation (DPAI) et lui assigne la mission de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'Innovation. Dix ans après, la contribution de l'innovation à l'atteinte des objectifs de développement est très peu perceptible. Le gouvernement depuis cette année 2014, compte tenu des enjeux économiques et sociaux, s'est engagé dans une vaste réforme de son système d'innovation à travers l'élaboration d'une stratégie nationale concertée et coordonnée de l'innovation pour en faire l'accélérateur de la croissance et le levier du développement du Cameroun. Cette stratégie est portée par le MINRESI à travers la DPAI.

I- CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

- ✘ La volonté des pouvoirs publics camerounais de développer l'innovation pour en faire un facteur de développement économique et social s'est concrétisée par le décret de 2004 portant Organisation et fonctionnement du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI). Le décret N°2005/091 du 29 mars 2005 crée la Division de la Promotion et de l'Appui à l'Innovation (DPAI) et lui assigne comme mission principale, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'Innovation. Et le 14 Septembre 2012, le décret N°2012/393 réorganise ce Ministère en mettant l'accent sur la pharmacopée traditionnelle et la veille technologique. D'autres textes confèrent une partie des attributs de l'innovation à certains autres départements ministériels tels que le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT), et le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA). Le MINRESI est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Recherche Scientifique et d'Innovation. Il s'appuie en la matière sur des instituts publics notamment l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), l'Institut Médicale de Recherche sur les Plantes Médicinales (IMPM), l'Institut de Recherche Géologique et Minière (IRGM), l'Institut National de Cartographie (INC), l'Agence Nationale de Radio Protection (ANRP), la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO), le Centre National d'Education (CNE) ; et des Instituts partenaires comme le Centre Africain de Recherche sur le Bananier Plantain (CARBAP), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le CIRAD, la SIL, l'IITA, le CIFOR, le CERDOTOLA... Les instituts publics sont le bras séculier du Ministère et mènent des recherches au quotidien afin de contribuer au développement économique et social du pays.

II- LE SYSTEME D'INNOVATION CAMEROUNAIS

- ✘ Le système d'innovation camerounais bien qu'étant embryonnaire, est centré sur la recherche publique à travers les instituts publics de recherche cités précédemment. Les dépenses publiques de R&D sont orientées vers les instituts de recherche et des laboratoires publics. Ces instituts jouissent d'une autonomie financière leur permettant de mener à bien leurs activités de recherche. Les résultats de recherche des travaux de ces instituts sont transférés au grand public et très faiblement aux entreprises. Ce qui rend justement faible la contribution et la visibilité des actions de la recherche et l'innovation au développement du Cameroun. La stratégie de l'innovation du Cameroun en cours d'élaboration voudrait aborder l'innovation sous l'angle de la compétitivité et en adéquation avec les objectifs de développement consignés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en cours de mise en œuvre. La recherche publique quant à elle est orientée vers les laboratoires publics. Le lien entre les universités et les consommateurs des résultats de la recherche est trop étroit. Les innovateurs indépendants ne bénéficient pas vraiment d'un encadrement de la part des pouvoirs publics. Même si nous observons ça et là des regroupements d'innovateurs, on peut dire qu'au Cameroun le phénomène de réseau d'innovation n'est pas encore effectif. Le potentiel camerounais en innovation lui, n'est plus à démontrer ; plusieurs innovations ne sont pas encore passées à la phase d'exploitation proprement dite pour le développement du pays. Les innovateurs camerounais ont produit des résultats impressionnants dans plusieurs domaines de la science et de la technologie.

III- LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

- ✘ Depuis près d'une décennie, les pouvoirs publics affichent une réelle détermination à développer la recherche et l'innovation au Cameroun à travers l'augmentation d'années en années des budgets alloués aux structures publiques en charge de la Recherche Scientifique et de l'innovation. Le tableau suivant montre l'évolution du budget du MINRESI de 2004 date de début de prise en compte de l'innovation jusqu'en 2013.

TABLEAU1 : EVOLUTION DU BUDGET DU MINRESI ENTRE 2004 ET 2013.

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget MINRESI (en millions de f cfa)	6 052	6 196,8	6 501	10 447	11 855	12 586	12 257	7 825	8 793	11 731
Budget total (en millions de f cfa)	1 617 000	1 721 000	1 861 000	2 251 000	2 276 000	2 301 400	2 570 000	2 571 000	2 800 000	3 236 000
Pourcentage par rapport au budget total	0,37	0,36	0,34	0,46	0,52	0,54	0,47	0,3	0,31	0,36

III- LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

- ✘ Il ressort de ce tableau que, bien qu'étant en augmentation intermittente, le budget du MINRESI demeure très faible par rapport aux besoins et aux défis que la recherche et l'innovation sont appelées à relever. La part prise dans le budget national reste en tous cas en deçà du 1% du PNB qui est le seuil censé permettre un impact économique significatif du secteur recherche et innovation. De même, la part de ce budget réservée à l'innovation est très faible et ne permet pas d'assurer une véritable promotion de l'innovation.
- ✘ Les indicateurs de développement technologique au Cameroun sont tout aussi faibles à l'image du faible financement alloué à l'innovation. Le tableau suivant donne la situation de ces indicateurs en 2005 et 2012.

III- LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION AU CAMEROUN

Tableau 2 : Quelques indicateurs de technologie du Cameroun en 2005 et 2012.

Pays	Dépenses intérieures brutes en R&D (% PIB)	Nombre de Chercheurs institutionnels en 2012	Nombre de brevets entre 1993 et 2013	PIB (ppp en milliards de \$ US)	Population totale
Cameroun	0,18	453	305	26	20 000 000

Ces indicateurs montrent une très faible activité de l'innovation qui est menée par les chercheurs institutionnels. Le tableau ci-après montre la répartition de ces chercheurs institutionnels camerounais en fonction de leurs instituts de recherche et du sexe.

TABLEAU 3 : REPARTITION DES EFFECTIFS PAR INSTITUTION DE RECHERCHE, PAR GRADE ET PAR GENRE

Organismes	Directeur de Recherche (DR)	Maître de Recherche (MR)	Chargé de Recherche (CR)	Attaché de Recherche (AR)	Total
IRAD	Hommes : 04 Femmes : 00	Hommes : 20 Femmes : 01	Hommes : 44 Femmes : 14	Hommes : 83 Femmes : 23	189
INC	Hommes : 01 Femmes : 00	Hommes : 01 Femmes : 00	Hommes : 03 Femmes : 00	Hommes : 26 Femmes : 01	32
IRGM	Hommes : 01 Femmes : 00	Hommes : 08 Femmes : 00	Hommes : 10 Femmes : 03	Hommes : 35 Femmes : 11	68
IMPM	Hommes : 02 Femmes : 00	Hommes : 03 Femmes : 01	Hommes : 10 Femmes : 08	Hommes : 14 Femmes : 18	56
MIPROMALO	Hommes : 00 Femmes : 00	Hommes : 00 Femmes : 00	Hommes : 04 Femmes : 00	Hommes : 07 Femmes : 04	15
CNE	Hommes : 00 Femmes : 01	Hommes : 01 Femmes : 00	Hommes : 09 Femmes : 01	Hommes : 48 Femmes : 33	93
Total	09	35	106	303	453

IV- RELATION AVEC LE MARCHÉ ET LES ACTEURS POLITIQUES

- ✘ La pratique de l'innovation pour le développement économique et social nécessite des partenariats entre les foyers de l'innovation et les différents bénéficiaires. Au Cameroun, plusieurs partenariats sont en phase d'implémentation entre les acteurs de l'innovation. Nous pouvons citer entre autres le partenariat entre l'IRAD et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), pour l'exploitation des semences améliorées mises en œuvre par l'IRAD dans le but de booster la production agricole nationale ; l'aide apportée par le MINIMIDT aux chercheurs et innovateurs par rapport au dépôt des demandes de brevets à l'OAPI...En fait depuis plusieurs années, l'Etat subventionne les frais de dépôts de dossiers à l'OAPI par les innovateurs, passant ainsi de 600 000 f cfa à 26 000 F cfa que doit supporter désormais l'innovateur pour protéger son invention. Le MINPMEESA à travers l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises à entrepris un vaste programme d'aide et de soutien aux entreprises, et promouvoir de ce fait l'utilisation des résultats de la recherche par ces PME. L'accompagnement, avec la collaboration du MINPMEESA, des PME/PMI à la mise en place des activités basées sur l'exploitation des brevets est de plus en plus perceptible au Cameroun. La promotion de l'innovation au Cameroun avance quand même et le dernier classement du Global Innovation Index où le Cameroun occupe la 114^e place sur 143 pays en compétition, en est une illustration de cette avancée.

IV- RELATION AVEC LE MARCHE ET LES ACTEURS POLITIQUES

Au Cameroun, chaque structure étatique mène ses activités d'innovation et entretient des relations avec quelques acteurs. C'est le cas du MINIMIDT à travers le Projet des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) qui a pour objectif de stimuler de façon significative l'innovation et le développement technologique au Cameroun par la culture de la recherche et de l'exploitation de l'information scientifique et technique. Nous avons aussi des structures telles que l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) qui fait dans la promotion des NTIC, du Comité National de Développement des Technologies (CNDT), qui est une structure sous-tutelle du MINRESI, et l'Institut Africain d'Informatique (IAI) qui s'attèle à vulgariser l'utilisation des NTIC dans tout le pays.

CONCLUSION

- ✘ Dix ans après la création d'un Ministère en Charge de la recherche scientifique et de l'Innovation, la recherche garde toujours le primat sur l'innovation au Cameroun. Les activités d'innovation menées par les structures publiques sont plus orientées vers l'innovation technologique et sans une véritable coordination dans l'action. Ce qui justifie la faible visibilité des actions du MINRESI. Depuis 2014, les enjeux de développement ont contraint les pouvoirs publics à mettre le cap sur l'innovation et d'en faire une priorité nationale à partir de 2015. Cette volonté se manifeste par l'élaboration d'une stratégie nationale concertée de l'innovation pour en faire l'instrument de l'accélération de la croissance économique. Nous profitons de l'opportunité pour présenter ce projet de stratégie à cette tribune afin de recueillir les contributions et les expériences de tous les experts et acteurs ici présents pour une stratégie efficace en vue de l'émergence du Cameroun en l'horizon 2035.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION!!!!